

BETHONVILLIERS INFOS

Mairie de BETHONVILLIERS

N°3 DÉCEMBRE 2009

bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr



L'EDITO DU MAIRE

En cette fin d'année, je vous souhaite un très joyeux Noël mais également une bonne et heureuse année 2010 à vous tous, gens de Béthonvilliers ainsi qu'à vos proches (parents et amis) et j'espère que cette nouvelle année vous apportera la joie et le bonheur.

En ce qui me concerne, je continuerai à travailler en ce sens.

Et je vous remercie encore une fois pour la confiance que vous me témoignez à chacune de nos rencontres.

Bien cordialement
Claude Epinette



LE LAVOIR EN HABIT D'HIVER

Utilisé jusqu'en 1980

Connaissez-vous l'histoire du lavoir de Béthonvilliers ? En contrebas de l'église, il est situé à gauche de la rue du Lavoir, après le cimetière. Le lavoir est communal et il a été inauguré le 18 juin 1880 pour que les habitants du village aient un moyen de laver leur linge. Georgette Proust, Juliette Lesiourd et d'autres lavandières l'ont utilisé jusqu'en 1980. Simone Dupin se souvient qu'elle y allait dans sa jeunesse. Ce lavoir a également été utilisé pour le fonctionnement de l'alambic. Il est alimenté par la source du Pissot en provenance des bois voisins. La bonde a été refaite en 1975 et en 2000. Il est vidangé et nettoyé trois fois par an. Son eau est toujours propre et très fraîche, et à une époque, les habitants du village venaient chercher le cresson qui poussait à la sortie de la source.

Entretenu et fleuri

C'était autrefois un lieu de rencontre et de bavardages, et les femmes (pas d'homme à la lessive!) s'y retrouvaient pour laver le linge à la brosse et au battoir. Penchées vers l'eau, remuant les lourds draps mouillés, les mains engourdies par l'eau froide, les laveuses faisaient un dur travail.

Aujourd'hui, les lavoirs ont changé de destinée; transformés en hangar, pisciculture, local de pompes, salle de tir ou polyvalente, dans le Perche ils sont pour la plupart devenus lieux de promenades. Pour cette raison, la commune entretient le lavoir de Béthonvilliers et l'entoure de fleurs. Rosiers en abondance et iris seront la nouvelle haie vive de ce lieu au printemps prochain.

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises en séances

Depuis le dernier numéro de Béthonvilliers Infos, votre Conseil municipal s'est réuni à plusieurs reprises. Voici le relevé des décisions prises en séance.

Le 26 novembre 2008, le Conseil municipal a fixé le loyer du logement de la mairie à 415 €. Et il a sollicité les différentes subventions auxquelles la Commune a droit pour les travaux effectués en 2008.

Lors de la réunion du 27 février 2009, le Conseil municipal a prorogé le principe de la participation pour la voirie et les réseaux, ce qui signifie que les nouveaux raccordements éventuels d'électricité sont toujours à la charge d'EDF à qui il incombe au besoin de partager les frais avec les usagers. Le Conseil a également reconduit les subventions aux différentes associations qu'il gratifie tous les ans pour les mêmes montants qu'en 2008.

La réunion du 27 mars a été consacrée aux comptes de la commune.

Le compte administratif 2008 a été voté avec les résultats suivants: un déficit d'investissement de 23 856 €, un excédent de fonctionnement de 24 476 €, et une affectation du résultat de 20 688 € à la ligne 1068. Le budget primitif 2009 a également été voté. Il s'équilibre au total entre recettes et dépenses à la somme de 156 467 € avec une section de fonctionnement à 79 560 € et une section d'investissement à 76 907 €.

A cette séance, le Conseil municipal a pris la décision de reconduire les mêmes taux d'imposition pour les taxes directes locales en 2009, à savoir: taxe d'habitation à 10,17%, foncier bâti à 14,48%, foncier non bâti à 24,06%, et taxe professionnelle à 4,52%.

A la réunion du 15 mai, les travaux ont été votés et les entreprises retenues après ouverture des enveloppes.

Le Conseil municipal a retenu la STAR avec un montant de 6558 € pour les chemins de la Guinetterie, de Longueraie, et de la Tannerie.

Pour la réfection des trottoirs rue de la Mairie et rue de la Forêt, c'est Jean-Michel Tessier qui a été choisi pour un montant de 8233 €.

Le 29 juin 2009, le maire a été autorisé à signer une convention avec le Comité de Bassin d'emploi pour que la commune puisse bénéficier d'un contrat d'accompagnement pour l'employé municipal. Actuellement, c'est Monsieur Jean-Pierre Chaillou qui travaille pour la commune à raison de 20 heures par semaine. Il a 51 ans, a occupé divers emplois dans l'alimentation et a également travaillé comme conseiller vendeur à Gamm Vert.

Ensuite, le conseil municipal, dans le cadre des transferts normaux de financement, a décidé de verser 360 € à la Communauté de communes du Perche-Gouet pour un enfant de Béthonvilliers qui va à l'école à Luigny.

A la séance extraordinaire du 8 juillet, à la suite du départ de Monsieur et Madame Christophe Duchat, le Conseil municipal a donné son accord pour louer le logement du 3 rue de la Mairie à Monsieur et Madame David Floquet.

L'ordre du jour de la séance du 29 octobre était chargé. Le conseil municipal a sollicité la subvention sur le fonds de péréquation pour tous les travaux réalisés en section d'investissement au cours de l'année 2009. Il a adopté la modification des statuts de la Communauté de communes.

Il a également voté le taux de l'indemnité de gestion versée au receveur municipal et reconduit les indemnités versées au maire et à l'adjoint à compter du 1er janvier 2010. Enfin, il a décidé de lancer la procédure pour l'établissement d'un plan local d'urbanisme.

REALISATIONS 2009 DANS NOTRE COMMUNE

Chemins communaux et trottoirs

Comme vous avez pu le constater, après que les travaux aient été votés lors de la séance du Conseil municipal du 15 mai, les travaux ont été rapidement réalisés. La STAR a bitumé les chemins de Longueraie, de la Tannerie et les 3/4 du chemin de la Guinetterie. Le dernier tronçon de la Guinetterie sera réalisé lorsque la construction de la maison qui se dresse sur le talus à l'entrée du chemin sera achevée. De même, la réfection du trottoir de gauche, rue de la Mairie, et de ceux de la rue de la Forêt, a été menée à bien par l'entreprise Tessier.

BETHONVILLIERS COMMUNE FLEURIE

Malgré la chaleur et la sécheresse que nous avons connues cet été, les plantations ont tenu leurs promesses. Dans les bacs en bois, des géraniums lierre, des anthémis et du bidens jaune d'or pour garnir les jardinières; le long du mur du cimetière, des bégonias nains et des pétunias aux couleurs vives pour égayer la verdure des rosiers grimpants; et autour du monument aux morts, des dahlias rouge et des petites cléomes mauves. La commission départementale des "Villes, villages et maisons fleuries" d'Eure et Loir qui est passée a suggéré de concourir également au niveau régional, ce qui a été fait. Nous attendons maintenant les résultats en 2010.



Diplôme 2008 décerné en 2009

REMISE D'UN CHÈQUE DE 750 € PAR LE COMITÉ DES FÊTES À LA COMMUNE

Aujourd'hui, grâce au succès des manifestations organisées par le Comité des Fêtes, et à la gestion prudente des dépenses, les sommes en caisse de ce Comité leur permettent d'envisager sereinement les besoins prévisibles des années à venir. L'assemblée des membres du Comité des Fêtes a donc décidé le 23 octobre, par un vote, de remettre au Conseil Municipal un chèque de 750 euros. Le Comité a émis le souhait que la Commune puisse utiliser cette somme dans des actions qui correspondent à l'objet du Comité et à la mise en valeur du village.

Dans sa séance du 29 octobre, le Conseil municipal a exprimé sa reconnaissance à l'égard du Comité des Fêtes et voté à l'unanimité pour que cette somme soit affectée à l'amélioration du fleurissement du village.

LES DELEGUES DE LA COMMUNE VOUS INFORMENT

Corinne Thirouard, déléguée au Syndicat mixte à la carte du canton d'Authon du Perche, précise que le marché du transport scolaire a été conclu à nouveau, pour trois ans renouvelables deux fois, avec les Transports d'Eure et Loir. Ethylotests anti démarrage seront obligatoires sur les véhicules neufs à partir de 2010 et tous les véhicules devront en être équipés à partir de 2015 ainsi que de ceintures de sécurité sur tous les sièges. La carte de transport scolaire a été augmentée de 16 € à 17 € depuis la rentrée de septembre.

Arnaud Pouiller, délégué au SPANC, explique que la campagne d'analyse des installations d'eaux usées se poursuit. En avril, un premier bilan a été fait sur la région de Nogent le Rotrou qui classait les installations en trois catégories. Les habitants du secteur d'Authon - dont Béthonvilliers - seront prévenus par courrier du passage d'un technicien à leur domicile susceptible de faire le diagnostic de leur installation.

Sébastien Vivien, délégué au pays du Perche d'Eure et Loir (SIAP) rapporte que les réflexions ont débuté pour l'élaboration du Contrat régional de Pays de 3^{ème} génération (2010-2014) Il s'agira pour le Perche de relever les défis du développement durable en inscrivant les actions portées par le Perche dans le cadre d'un « AGENDA 21 » (programme d'actions pour le 21^{ème} siècle). L'élaboration de l'Agenda 21 du Pays du Perche d'Eure et Loir a démarré en octobre et se déroule en plusieurs étapes. Les élus ont souhaité réserver une large place à la participation de la population. Pour cela, un groupe « citoyen » a été constitué d'une vingtaine d'habitants du Perche qui sont invités à réagir sur les défis à relever pour le territoire.

Florence Terray ou Anne-Marie Charles ont représenté la Commune au Comité syndical du Parc du Perche. Le processus de révision de la Charte du Parc s'est poursuivi par son passage devant les instances nationales; 126 communes y ont adhéré, 83 dans l'Orne et 43 en Eure et Loir. Début 2010, le Parc sera à nouveau classé, pour 12 ans, avec un retour de la Charte dans les communes. Cette Charte est maintenant assortie d'un dispositif d'évaluation qui permet de mesurer les résultats obtenus. Le budget 2009 (hors reports) est en faible diminution par rapport à 2008 pour un montant de 2585 K€. Le programme d'actions de 993 K€ soutient notamment des actions en matière d'environnement, des aménagements de sites, des programmes pédagogiques, et un appui aux filières agricoles de qualité. Un nouveau directeur, Luc Barsky, est arrivé au Parc le 1er mai, qui veut axer ses efforts sur l'économie verte. Enfin le Comité Syndical a validé la rapport d'activité 2008 du parc que vous pouvez consulter à la Mairie.

RENCONTRES AU VILLAGE

LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Serge Callu a lu le texte préparé par l'UFAC et Claude Epinette celui écrit par Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants. La fanfare d'Authon du Perche a accompagné la cérémonie et tous les habitants présents se sont retrouvés pour le verre de l'amitié dans la salle de classe.

11 novembre 2009



LE 4 DECEMBRE AU SOIR, LE NOËL DE BETHONVILLIERS

4 décembre, 20H30, l'excitation règne dans la salle des Fêtes. Les enfants sont là, nombreux, avec leur famille, pour recevoir le jouet de Noël offert par la commune. Comme tous les ans, le Comité des Fêtes a fait venir le clown. Il étonne l'assistance de ses tours de magie et sait aussi tortiller les ballons dans tous les sens pour en faire des animaux qu'il donne aux enfants, singe, girafe, cochon... Et cette année, il termine son spectacle par des illuminations féeriques. Enfin, le Père Noël fait son entrée, il marche d'un pas lourd sous le poids de sa hotte. Après la distribution des cadeaux, le goûter réunit petits et grands.

LE SOUS-PREFET EN VISITE À BETHONVILLIERS

Lundi 23 novembre, 9 heures, Frédéric Cheylan, sous-préfet en fonction à Nogent le Rotrou depuis le 7 avril 2008, rejoint les membres du Conseil municipal et Nelly Lecourt, secrétaire de mairie, dans la salle de classe. L'échange se noue autour d'un café. Les présentations ont lieu et c'est ainsi que nous apprenons que Frédéric Cheylan, après avoir été avocat fiscaliste dans un cabinet parisien, est devenu magistrat au tribunal administratif. Il est sous-préfet au titre de sa mobilité et fait actuellement le tour des communes du secteur. Réponses à des questions particulières et surtout nombreuses explications sur la réorganisation en cours de la fonction publique territoriale. Frédéric Cheylan insiste sur le rôle du sous-préfet, médiateur sur tous types de dossiers entre les communes et les services administratifs qui seront regroupés à Chartres, un homme qui se veut au service de l'intérêt général. La petite troupe visite le village et se rend ensuite dans le verger d'Arnault Pouiller où celui-ci fait une démonstration de sa "ramasseuse de pommes"; c'est une machine qu'il a entièrement conçue en assemblant différents éléments. Un projecteur en hauteur lui permet le ramassage de nuit, ce qu'il lui arrive de faire.



COMMERCE DE PROXIMITE A BETHONVILLIERS

Le savez-vous ?

Des commerces assurent encore un service de proximité au cœur du village. Il s'agit :

- du boucher charcutier le jeudi matin à 9h00,
- du poissonnier le jeudi après-midi à 15h00.

INFOS SERVICE..... INFOS SERVICE..... INFOS SERVICE..... INFOS SER...

MAIRIE :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01
FAX n°02 37 49 50 31

Secrétaire de mairie : Nelly LECOURT

Jours et heures de permanence :

Lundi de 9h00 à 12h00
Jeudi de 14h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

Salle des fêtes :

Location 110 euros la journée, 160 € les deux jours.

Concessions au cimetière (30 ans) :

1 place : 150, 2 places 250, 100 par place supplémentaire.

SYNDICAT DES EAUX :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01
FAX n°02 37 49 50 31

Secrétaire: Nelly LECOURT

Jour et heures de permanence :

Mardi de 9h00 à 11h00

Président : Claude EPINETTE

Nom du fontainier : Michel DENIS

N° de téléphone : 06 20 22 48 60

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE BETHONVILLIERS

N° 3 DECEMBRE 2009

COMITE DES FETES

PRESIDENT : André Charmeteau
Rue de la Forêt
28330 – BETHONVILLIERS

Brocante 2009



Le rassemblement du 13 juillet au soir a connu un succès important, plus de monde que d'habitude et une bonne ambiance.

Le 26 juillet s'est déroulé notre 8^{ème} vide grenier par un temps superbe, ce qui nous a amené beaucoup d'exposants répartis sur 1150 mètres linéaires ainsi qu'un nombre de visiteurs qu'il est impossible de chiffrer. Cette journée s'est terminée dans l'église St Martin par un concert d'accordéon qui a eu beaucoup de succès ; le groupe est dirigé par Mme Christine LORME de Nogent le Rotrou, son plus jeune musicien n'a que 10 ans.

Pour terminer l'année, **le 15 novembre a eu lieu la traditionnelle Saint Martin**. La journée a débuté à 11h00 par une messe qui a rempli l'église. Les fidèles ont été émerveillés et enchantés de cette cérémonie. Elle a été suivie d'un vin d'honneur. Vu le nombre important de réservations pour le repas, nous avons dû utiliser les deux salles (des fêtes et de classe) afin de respecter les règles de sécurité. Le soir au buffet froid, de nouvelles têtes étaient présentes.

Dans l'ensemble, l'année 2009 a été une réussite pour le Comité des Fêtes.
Merci à tous les bénévoles.

ASSOCIATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

PRESIDENTE : Florence Terray
La Buissonnière
28330 – BETHONVILLIERS

Le chœur Polymnia



Année bien remplie pour l'ASESM. Le 3 avril, tenue de l'AG à la salle des fêtes avec une soixantaine de personnes venues écouter Bernard Malcor, vice-président de la Fédération des Amis du Perche, raconter la vie des protestants dans la baronnie d'Authon jusqu'au 18^{ème} siècle. Au 17^{ème} siècle, on y comptait environ 300 protestants, très actifs dans la pratique de leur culte qui consistait à se rassembler soit au temple d'Authon, établi rue Basse en 1606, soit dans les propriétés des alentours, comme Les Cailleaux aux Autels Tubeuf, la Forçonnerie, la Grande Bretèche, la Chauverie à Luigny, Coutermay entre Saint Lubin et Béthonvilliers... Au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, le pasteur a été prié de s'éloigner. Quelques protestants sont partis à l'étranger et la plupart sont revenus à la religion catholique. C'est ainsi que les Robethon, seigneurs de La Cour à Béthonvilliers, après avoir introduit le protestantisme dans la région, sont redevenus catholiques.

Au tout début de l'automne, le 4 octobre, concert en l'église. La restauration des encadrements de pierre des deux portes du chœur a été achevée pour cette date grâce à la participation de Fernand, Thierry et Jean-Charles Marchand (trois générations de maçons). Le Madrigal du Perche et l'ensemble féminin Polymnia, sous la direction de Dominique Bourdin, nous ont offert un panorama de la musique sacrée depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours. L'église était pleine et les choristes, qui ont tous l'amour d'un travail de précision, ont eu grand plaisir à se produire devant un public chaleureux. La recette du concert et les dons de cette année, dont un chèque du Comité des Fêtes, constituent un début pour la réfection du mur d'entrée de l'église.

CLUB DE L'AMITIE

PRESIDENTE : **Annette Epinette**

Le Moulin de la Cour

28330 – BETHONVILLIERS



Marche du 14 mai 2009

MANIFESTATIONS :

La choucroute organisée le 08 février a réuni 76 personnes autour d'un repas préparé par Daniel BESSE de la Bazoche Gouët.

Le 14 mai, ce n'est pas moins de 60 participants qui ont répondu à l'appel du club pour une journée conviviale au cours de laquelle un bon nombre de participants a effectué un parcours de 8 km au gré de nos collines avant de se restaurer à la salle des fêtes et de terminer la soirée avec les flonflons orchestrés par Albert et Georges FRANCHET.

Le loto du 09 septembre a permis au club de réaliser « une première », à savoir sa réalisation en simultané dans deux salles. En effet, étant donné le nombre de participants attendus (120 personnes environ sont venues jouer avec nous), la salle des fêtes et l'école ont été utilisées à cette fin et tout s'est déroulé à merveille.

Enfin, le 14 octobre dernier notre voyage annuel nous a conduit à LIVAROT pour une visite de la fromagerie GRAINDORGE le matin et après un repas « normand » dans les locaux de la distillerie BOULARD les participants ont pu s'informer sur les conditions d'élaboration du calvados et en apprécier ses saveurs.

Le club de l'Amitié de Béthonvilliers vous convie tous, habitants de la commune, à venir le rejoindre et participer ainsi à l'élan qu'il essaie d'insuffler.

RESULTATS DES MOTS CROISES DU NUMERO PRECEDENT :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	M	I	G	R	A	T	E	U	R	S
B	E	C	H	A	S	S	I	E	R	
C	R	I		M		E		I		C
D	L		V	I	F		A	L	L	O
E	E	P	E	E		H	I		A	L
F	T	E	R	R	I	E	R		I	V
G	T	T				R	E		E	E
H	E		E	C	H	O		S		R
I		T	T		A	N		P	E	T
J	B	E	C	A	S	S	E	A	U	

MOTS CROISES DE DÉCEMBRE 2009

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C			■			■		■	
D									
E					■				
F		■		■		■			
G								■	
H			■					■	
I								■	
J			■				■		

HORIZONTAL

- A – Les percherons les préfèrent en Beauce
 B – Ne trouve pas la chair triste
 C – Plus apprécié au chenil qu'au restaurant – Un petit peu de nourriture
 D – Survole rapidement nos étangs
 E – Gonflés ou culottés – Prénom masculin
 F – En piste
 G – Ne sont pas naturel
 H – Du côté de Senonches – Pas rapide
 I – Récipient peu agréable d'utilisation
 J – Lettre de Béthonvilliers et de Beaumont – Accessoire sportif – Couleur locale

VERTICAL

- 1 – Amoureux du Perche
 2 – Zone verte – Joue parfois de mauvais tours
 3 – Lettres de Luigny – Bailler mais pas d'ennui
 4 – Certifiés d'origine – Boit à la source mais à contre-courant
 5 – Mauvais œil – Couleur du Perche
 6 – Attire l'attention – Quartier de Nogent le Rotrou - Poisson
 7 – Ne peut que se plaire en terre percheronne
 8 – Dans Bellême – Symbole de pureté
 9 – Naturelles chez les animaux les mieux adaptés

Grille créée par Edgar CHAIGNE

Réponse dans le prochain bulletin

Querelles de clocher autour d'une cloche

L'affaire commence au début des années 1800. Une ordonnance de l'Evêque de Versailles, approuvée par décret impérial, réunit les paroisses de Béthonvilliers et des Autels-Tuboeuf. Tous les biens de la paroisse des Autels-Tuboeuf deviennent alors propriété de la Fabrique (groupe de clercs ou de laïcs qui administrent les biens d'une paroisse) de Béthonvilliers. Le banc clos où se tenaient les membres de la Fabrique est encore visible dans l'église de Béthonvilliers, en haut à droite dans la nef.

Fin de l'église des Autels-Tuboeuf

En 1829, l'église des Autels-Tuboeuf menaçant ruine est interdite et l'Evêque de Chartres autorise le transfert à Béthonvilliers de tout son mobilier et de sa cloche et cela contre l'avis des habitants des Autels-Tuboeuf.

Une vente par adjudication est décidée en mai 1833 avec obligation, pour l'adjudicataire, de mettre la cloche à la disposition de la Fabrique de Béthonvilliers. Mais le 28 février 1834, la dite cloche est déposée à la Mairie des Autels-Tuboeuf au lieu de la livrer à l'église de Béthonvilliers.

Une "folle dépense"...

Entre temps (le 30 juillet 1833), une cloche est bénite en l'église de Béthonvilliers sous le nom de Marie Louise Madeleine. Ce qui entraîne la réaction suivante du Sous-Préfet à l'encontre du Maire de Béthonvilliers :

« Je n'ai point à intervenir dans les affaires de la Fabrique. S'il lui a plu de faire refondre sa cloche alors qu'elle avait l'espoir d'avoir celle des Autels-Tuboeuf, elle ne doit s'en prendre qu'à elle des résultats de cette folle dépense. »

Résultat : la cloche est transportée dans le clocher de Beaumont le Chartif, commune pour laquelle sa fusion avec celle des Autels Tuboeuf sera décidée en 1835 par Adolphe THIERS, alors Ministre de l'Intérieur, pour devenir Beaumont les Autels.

Il s'ensuit alors de nombreux courriers (de 1835 à 1842) entre le Curé de Béthonvilliers, le Curé de Beaumont les Autels, le Préfet et le Conseil d'Etat pour que cette cloche vienne à Béthonvilliers, mais sans résultat.

La cloche se fait toujours entendre

Finalement cette cloche, après avoir servi quelques temps à l'église de Beaumont, a été remise au Prince d'Hénin qui la transporta dans la chapelle du château de Montgraham (les châtelains de Montgraham sont apparentés à la famille de Louis-René Poullain de Brustel, dernier seigneur des Cailleaux et des Autels-Tuboeuf, dont la femme Marie-Jeanne-Monique Baril fut marraine de cette cloche le 10 mai 1785). La cloche demeure toujours en la chapelle privée du château de Montgraham, laquelle a été restaurée en 1909. Durant le 20ème siècle, les messes de Noël y étaient célébrées pour les habitants d'alentour et à minuit, la cloche annonçait la Bonne Nouvelle. Elle ne sonne plus maintenant que pour les événements familiaux, et la dernière fois qu'elle s'est fait entendre, c'est en 2008, à l'occasion du baptême du dernier né.

(D'après l'Abbé Roland Lefèvre, Curé de Beaumont les Autels, le 02 novembre 1986, et Etude sur Coudray, dans Etudes et Documents 2008 des Amis du Perche.)